



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 19244

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le caractère très contestable du message largement diffusé par le Gouvernement, consistant à opposer, en matière de retraite, les avantages dont bénéficieraient les fonctionnaires et les désavantages qui pénaliseraient les salariés du secteur privé. Bien évidemment, le Gouvernement connaît parfaitement la complexité des régimes de retraite : il ne lui aura pas échappé que la comparaison des seules durées de cotisation n'a aucun sens. Il faut naturellement tenir compte de l'ensemble des éléments qui composent les différents régimes. En outre, on peut regretter que les fonctionnaires soient stigmatisés alors qu'ils acceptent de gros sacrifices pour intégrer la fonction publique, que ce soit en matière de rémunération ou de formation : accéder à la fonction publique suppose d'acquérir des compétences particulières et de passer un concours. Par ailleurs, il est dangereux de ranger les Français dans des catégories pour mieux les opposer : le débat peut certainement être mené de façon plus sereine. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les bases sur lesquelles s'est engagée, le 14 mai, la négociation avec les syndicats.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19244

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4163